La charte Natura 2000

Un code de bonnes pratiques sur les milieux naturels

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

C'est un outil de gestion contractuel spécifique à chaque site Natura 2000 signifiant l'adhésion du signataire aux enjeux et objectifs de développement durable du site.

À quoi je m'engage ?

La charte comprend des engagements spécifiques à chaque type de milieu, liés à des pratiques courantes et respectueuses des habitats naturels ou des espèces qui y vivent (voir encadré). Les engagements ont été définis de manière à ne pas entraîner un surcoût ou une perte de revenus pour le signataire.

Que m'apporte-t-elle?

Acte d'engagement volontaire, la signature de la charte donne droit, en contrepartie, à une exonération de la taxe sur les propriétés foncières non bâties (excepté la part dédiée aux Chambres d'agriculture).

Puis-je y adhérer?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, ayant des droits sur une parcelle incluse dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte.

Pour combien de temps?

La charte est signée à la parcelle, pour une durée de cinq ans, tout comme les contrats Natura 2000.

Comment faire pour signer la charte?

Il faut remplir un formulaire et signer la charte qui seront adressés aux services instructeurs de l'État avant le 1er octobre de l'année en cours. Il est recommandé auparavant de contacter le Conseil Général qui pourra donner les éléments nécessaires au formulaire.

Les engagements de la charte

TOUS MILIEUX

- Ne pas autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies

PELOUSES. PRAIRIES, LANDES

MILIEUX HUMIDES

ROCHEUX

MILIEUX

FORESTIERS

Annellation

Écorçage des arbres pour qu'ils sèchent

Espèce végétale non indigène ou non autochtone

Plante dont la présence dans le territoire considéré est postérieure à 1500 ans après JC et est due à une introduction intentionnelle ou accidentelle.

Placette de suivi

Surface de quelques m² délimitée et localisée avec précision, dans laquelle des inventaires de végétation sont effectués plusieurs fois durant une période. Un réseau de placettes permet au gestionnaire de suivre avec précision l'évolution de la flore à long terme, par comparaison des données recueillies

Les mégaphorbiaies

Habitat de zone humide au sens large souvent situé en linéaire parallèle à un cours d'eau, ou en ceinture de végétation autour d'une dépression d'eau libre. communautés végétales denses de hautes plantes herbacées vivaces (1,5 à 2 mètres de haut), pouvant être périodiquement mais brièvement



Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter

> **Cathy Esperet** Service Environnement

du Conseil Général de la Haute-Loire 1 place Monseigneur de Galard - CS 20310 43009 Le Puy-en-Velay Cedex tél. 04 71 07 43 86 - fax 04 71 07 43 52 e-mail: catherine.esperet@cg43.fr









rédaction : Conseil Général conception graphique: crescend'o crédits photos : Conseil Général de la Haute-Loire, Agence Montagnes d'Auvergne de l'ONF, Conservatoire e pational du Massif centra



La gazette Natura 2000



Édito

Quatre années se sont écoulées depuis la validation du document d'objectifs Natura 2000 du Mézenc. Quatre années durant lesquelles le Conseil Général s'est efforcé de mettre en œuvre ce programme de préservation de la biodiversité, en concertation avec l'ensemble des personnes concernées.

Natura 2000 offre une formidable opportunité de réfléchir ensemble, localement, à la préservation de la biodiversité. Préserver les espèces et maintenir les habitats naturels, c'est aussi promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger. Cette volonté de concilier exigences écologiques, économiques et sociales s'est concrétisée financièrement par des contrats Natura 2000.

Sur le site du Mézenc, l'année 2008 a permis une large contractualisation de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs. En 2009, le premier contrat Natura 2000 hors surface agricole a été signé. Au total, ce sont trois contrats de restauration des milieux qui ont été mis en œuvre, ce qui classe le Mézenc au premier rang des sites Natura 2000 de Haute-Loire.

Ce deuxième bulletin est donc l'occasion de faire un zoom sur ces contrats de restauration. Nous vous présenterons également plus en détail la charte Natura 2000, outil qui devrait permettre aux propriétaires de terrains de participer à la démarche de manière plus simple que les contrats.

Gérard ROCHE

Président du comité de pilotage Natura 2000 du Mézenc



La loi relative au Développement des Territoires Ruraux a permis aux collectivités volontaires, dont la légitimité pour l'animation des territoires s'est renforcée ces dernières années, de s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000. Cette nouvelle prise de responsabilité s'est traduite par un fort engagement du Conseil Général qui s'est positionné comme structure porteuse sur sept sites Natura 2000 de la Haute-Loire, dont celui du Mézenc.

Déjà en charge de l'animation du site, le Conseil Général s'est tout naturellement proposé pour assurer ce rôle et prendre la présidence du comité de pilotage jusqu'en 2013. Répondant à ses objectifs de préservation de la biodiversité, ce positionnement permet aussi de mobiliser des crédits de l'Europe en complément de ceux de l'État.

Zoom sur deux habitats

d'intérêt communautaire

Les landes s ches montagnardes et les landes subalpines constituent deux habitats d int rt c ommunautaire et patrimonial du M zenc.

Landes sèches montagnardes : un intérêt patrimonial élevé

Les landes sèches montagnardes correspondent à des végétations ligneuses basses (généralement inférieures à 0,5 mètre) colorées et façonnées par la Callune (encore appelée Bruyère commune) et les Airelles dont les Myrtilles. Les 149 hectares concernés sont principalement cantonnés sur les sommets aux sols acides, généralement au-dessus de 1000 mètres et en contrebas des plantations résineuses en forêt domaniale. Plusieurs plantes rares ou protégées, principalement en altitude, les composent comme le Lycopode des Alpes et l'Anémone de printemps. Bien que de belles surfaces de landes soient conservées, l'état de ces milieux peut parfois être très préoccupant. Dans certains secteurs, ces landes sont recouvertes et colonisées par des essences non autochtones* (Épicéa commun, Pin à crochets, Pin cembro...).



Le Lycopode des Alpes



Landes subalpines : une présence exceptionnelle sur le Mézenc

Les landes subalpines à Genévrier nain et Raisin d'ours sont connues uniquement sur le massif du Mézenc. Il s'agit de landes basses très fermées, installées sur des éboulis de roches basaltiques et sur des sols peu profonds. Ce sont des vestiges des végétations établies dès la fin des dernières glaciations.

Elles hébergent des espèces rares, souvent protégées, comme le Raisin d'ours qui présente ici sa plus grande extension en Auvergne, le Lycopode des Alpes, l'Anémone de printemps, la Biscutelle d'Auvergne et la Camarine noire dont le Mézenc constitue la seule station en Haute-Loire. La lande à Raisin d'ours est sensible au piétinement, mais la majeure partie de ses surfaces se situe en dehors des zones les plus fréquentées.

Ces landes sommitales du Mézenc sont actuellement gérées par l'Agence Montagnes d'Auvergne de l'ONF en réserve biologique domaniale sur une superficie totale de 370 hectares environ. Un aménagement des sentiers d'accès au Mézenc a contribué, en 2009, à canaliser la fréquentation touristique en améliorant le confort des sentiers (pavages, emmarchements, revers d'eau) et en mettant en place un câble métallique et des murets.



Panorama des actions

menées en 2010 et 2011

Suivi botanique: deuxième lecture des placettes

Le Conservatoire botanique a effectué un suivi des placettes* installées en 2008. Une stabilité de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux a été observée, malgré quelques dégradations liées au piétinement des bovins sur certaines tourbières. Une belle population de Ligulaire de Sibérie s'étend sur 300 mètres linéaires sur le site des Couffours. Bilan très positif pour le premier contrat Natura 2000 puisque la suppression des épicéas a eu un impact direct. La Ligulaire de Sibérie est apparue à la fois dans l'ancienne plantation et en lisière.

Les landes de Costebelle ont fait peau neuve

Les landes de Costebelle sur le mont d'Alambre ont fait l'objet d'une réouverture du milieu. Ces landes sèches étaient envahies par des ligneux non autochtones* (épicéas principalement). Des travaux de coupe de ligneux ont été réalisés sur 11,20 hectares courant 2010 et 2011 par les agents de l'ONF. Le Pin sylvestre et les essences feuillues locales ont été partiellement conservés.

Le débardage a été réalisé selon un procédé respectueux des habitats visés : une remorque avec ridelles sur roues et un tracteur aux pneus préalablement dégonflés. Les populations de Lycopode des Alpes avaient été au préalable repérées et marquées afin d'éviter la destruction par le passage des engins. Au total, plus de 600 tonnes de bois devraient être broyées et valorisées via des chaufferies bois. Le coût de l'opération se chiffre à 49 900 €, financés par des crédits de l'État et de l'Europe. La cicatrisation prendra vraisemblablement quelques années et des suivis scientifiques sont prévus pour en suivre l'évolution.

Restauration des sources du Lignon par la technique du câble mât

En 2011, l'Office National des Forêts a entrepris de restaurer les mégaphorbiaies* et le fonctionnement hydrologique des sources du Lignon sur 19,5 hectares.

Deux types de travaux ont été réalisés ou restent à réaliser en 2012. D'une part, une annellation* a été opérée sur les zones de mégaphorbiaies* et les éboulis pour limiter la fermeture du milieu. D'autre part, une coupe rase a permis d'éliminer les épicéas indésirables dans les zones tampons afin de faire reculer les lisières entre la forêt et les ruisseaux.

La technique du câble mât a permis d'évacuer les arbres en les suspendant à des câbles tendus à quelques mètres au-dessus de la zone à traiter. Ainsi, ils n'occasionnent aucun dégât. Cette technique s'affranchit également de l'utilisation de tracteurs lourds qui pourraient être dévastateurs pour ce type de zone. Ce chantier, qui est une première en Haute-Loire devrait se terminer en juin 2012. Au total, environ 3 000 tonnes de bois devraient être prélevées. Le coût de l'opération qui s'élève à 179 000 € HT sera financé intégralement par l'État, l'Europe (à hauteur de 59 000 €) et l'ONF (environ 120 000 €réinvestis suite à la vente du bois).









Témoignage

Bertrand Teissèdre, délégué départemental de l'Agence Montagnes d'Auvergne de l'ONF

« L'Office National des Forêts s'attache à concides Sources du Lignon) sur lesquelles des haterme, l'ONF a décidé de lancer des travaux de

restauration. Les contrats Natura 2000 nous ont permis d'enconcernés auraient sans doute continué à se dégrader. Un suiet la protection de l'environnement. Après avoir vi dans le temps de ces actions sera bien entendu nécessaire.